

de renforcer la position juridique du Canada. Le gouvernement de Terre-Neuve maintient qu'il ne peut y avoir de négociations avec la France avant que la question de juridiction fédérale-provinciale soit résolue. Aussi, nous voulons que la province participe au processus de négociations, objectif qu'une prise de position plus ferme du gouvernement fédéral devrait normalement permettre d'atteindre. Dans le domaine de la pêche, l'arrangement provisoire conclu le 30 décembre 1976 expirera à la fin du mois. Nous nous sommes mis d'accord *ad referendum*, le 9 décembre dernier, pour reconduire de façon intégrale, en 1978, les arrangements de 1977, sauf pour ce qui est de l'importance des contingents qui ont été négociés plus tôt à Ottawa.

Enfin, je voudrais signaler que le Canada a dénoncé, la semaine dernière, l'accord de commerce France-Canada de 1933; dénonciation qui entrera en vigueur le 15 mars 1978. Nous avons pris cette décision à regret et seulement après avoir vraiment tenté pendant plus d'un an, sans succès, d'en arriver à un compromis avec la France. Cet accord n'avait plus sa raison d'être. L'industrie canadienne du champagne, par exemple, était injustement pénalisée par rapport aux industries étrangères, et nous avons été contraints d'agir afin de protéger cette industrie.

Le Canada et l'Afrique du Sud

Je voudrais parler de l'attitude du Canada envers l'Afrique du Sud. Comme le premier ministre l'a déclaré à la Chambre il y a deux semaines, le 5 décembre, le Canada, à l'instar d'un grand nombre d'autres pays, est en voie d'examiner les lignes de conduite qui s'offrent à lui pour venir renforcer ce qui a déjà été fait à l'échelle mondiale en réaction aux mesures prises récemment en Afrique du Sud et auxquelles le gouvernement du Canada, de même, j'en suis sûr, que la majorité des Canadiens s'opposent fortement.

Bien entendu, il y a d'autres pays du monde qui connaissent des violations flagrantes des droits de la personne et cette situation préoccupe aussi le gouvernement du Canada et tous les députés canadiens.

L'Afrique du Sud est toutefois un cas particulier. C'est le seul pays dont l'ensemble de l'administration gouvernementale — que son gouvernement soit constitutionnel ou non au sens juridique du terme importe peu — se fonde sur une politique raciale avouée et catégorique. C'est le seul pays qui prenne des décisions touchant des êtres humains en fonction de leur race et de la couleur de leur peau. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des pays du monde ait adopté une attitude de plus en plus stricte à son égard, attitude qu'ont renforcée la répression, les émeutes et les troubles qui ce sont multipliés, ces derniers mois, à la suite de la mort, dans des circonstances encore mystérieuses, d'un dirigeant noir respectable et respecté de l'Afrique du Sud, Steve Biko.

Comme d'autres pays, le Canada s'est demandé quelles mesures nouvelles il devait prendre pour manifester sa désapprobation à l'égard du régime sud-africain actuel et de sa politique d'*apartheid*. Nous sommes convaincus que le système actuel doit être éliminé et remplacé par le principe du suffrage universel et par les principes démocratiques que, dans cette partie du monde où nous vivons, nous estimons aller de soi.